

Orientations

Orientation 3.1.1 Élaborer une stratégie touristique du parc national accompagnant et enrichissant les stratégies locales

Contexte

L'existence d'un grand espace préservé de montagne et de haute montagne constitue un élément majeur du patrimoine savoyard et alpin. Le parc national représente un atout essentiel pour l'avenir du territoire Vanoise, mais qui ne peut être valorisé que dans le cadre d'une stratégie commune dont la volonté a émergé à la faveur des débats sur l'élaboration de la charte du parc national

Enjeux

Cet objectif s'inscrit dans l'enjeu Engager le parc national et son établissement dans une démarche stratégique active en faveur d'un tourisme durable accessible à tous, qui constitue un axe stratégique de la charte. Il recoupe également l'enjeu Mieux intégrer le parc national et son établissement dans le territoire.

Lignes directrices de l'orientation

- Les stations de sports d'hiver et le parc national sont issus de démarches pionnières. Cinquante ans après leur création il s'agit de retrouver l'esprit pionnier qui a prévalu à leur fondation, afin de refonder le tourisme alpin qui sera celui du XXIème siècle. La charte du parc national est l'occasion d'initier un modèle de développement innovant combinant l'ensemble des atouts du territoire dans un projet commun.
- L'ambition est de construire une vision partagée du devenir du grand espace touristique que constitue le territoire Vanoise, et de définir les bases d'un développement porteur d'harmonie avec l'image et les valeurs d'un territoire parc national.

Mesures traduisant concrètement l'orientation

Mesures contractuelles (liste non exhaustive)	Rôle de l'établissement public du parc national	Rôle des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
3.1.1.a- Définir une stratégie touristique commune adaptée à la tonalité du parc national pouvant s'intégrer dans les stratégies des organismes liés au tourisme, fondé sur les valeurs :	Animer la démarche et les concertations	Implication dans la démarche et solidarité vis-à-vis des communes apportant une part significative de leur territoire au coeur du parc national	Association de développement Touristique de la Savoie, pays et intercommunalités, offices de tourisme, opérateurs privés

Orientations

<ul style="list-style-type: none"> - de respect des patrimoines, de l'environnement, - de responsabilité vis-à-vis des ressources et des patrimoines, - de solidarité avec les acteurs locaux et les différents publics touristiques, - de partage de l'accès au territoire, des connaissances, des rôles dans l'offre touristique, - d'équité au regard de l'effort des communes apportant une part significative de leur territoire au coeur du parc national. 			
<p>3.1.1.b - Définir un programme d'actions enrichissant les mesures de la charte visant notamment à:</p> <ul style="list-style-type: none"> - accompagner la diversification touristique dans le temps, l'espace et selon les publics, - faciliter l'apprentissage de la montagne, - développer le tourisme responsable, - augmenter la prise en compte environnementale et paysagère dans les aménagements, - renforcer la valeur ajoutée liée à la notoriété et la spécificité d'une offre touristique de parc 	<p>Définir un programme d'action</p>	<p>Implication dans la démarche et solidarité vis-à-vis des communes</p> <p>apportant une part significative de leur territoire au coeur du parc national</p>	<p>Association de développement</p> <p>Touristique de la Savoie, pays et intercommunalités,</p> <p>offices de tourisme, opérateurs privés</p>

Orientations

national, - développer la promotion d'une offre sur un grand « territoire Vanoise » associant les deux vallées et le parc national.			
Autres mesures contractuelles contribuant à l'orientation			
Mesures 2.4.3.e / 3.1.2.b / 3.1.3.n / 3.1.3. d / 3.1.3.e / 3.1.3.f / 3.2.1.a / 3.2.1.j / 3.2.2.c			

Référence ID de l'article : #5013

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-14 14:43